

nos Koka

Hongrie, partenaire
poids pour les PME

Oman

Sohar et Salalah,
futurs pôles industriels

Droit & fiscalité

Le nouveau statut de
« société européenne »

LE MOCI

HONG KONG

Le grand retour

The great comeback

l'hebdo du commerce international



U n e n t r e t i e n a v e c

Maître Eric Mayer

Société d'avocats

Thomas, Mayer & Associés

Quels services votre implantation permet-elle d'offrir ?

■ Notre structure à Hong Kong est spécialisée en droit des affaires et intervient plus particulièrement dans les domaines suivants : Droit du Commerce International ; Fusions et Acquisitions, Joint Ventures ; Droit des Sociétés et Droit Commercial ; Droit Fiscal International ; Arbitrage et Contentieux Internationaux ; Droit International Privé ; Droit de l'Immigration ; Investissements Etrangers en Chine.

■ Notre structure met à la disposition de ses clients :

- Une équipe forte de 70 personnes à Hong Kong notamment des avocats français, espagnols, chinois, australiens et japonais ;

- Un département "China Practice" très actif en Chine qui comprend notamment le Président du Comité « Chine » (« Mainland Legal Affairs Committee ») du Barreau de Hong Kong ;

- Une capacité linguistique exceptionnelle : Anglais, Français, Espagnol, Chinois [Cantonais et Mandarin], Japonais, Italien, Allemand, Portugais, Norvégien, Danois et Suédois ;

- Un réseau très efficace de contacts à Hong Kong, en Chine et dans la zone Asie Pacifique ;

- Une équipe de trois "China-Appointed Attesting Officers", équivalents des notaires en Chine.

■ Compte tenu de l'importance de Hong Kong en tant que plate-forme de la Chine, une partie très substantielle de notre clientèle est constituée de clients dont le projet est de s'implanter en Chine.

Quels sont vos clients ?

■ Il y a principalement trois groupes d'investisseurs étrangers en Chine. Ceux qui sont en rapports d'affaires avec la Chine depuis longtemps, ceux qui, habitués du commerce international, voient dans le marché chinois de nouvelles opportunités et ceux qui, sans avoir d'expérience notable en matière de commerce international pensent devoir être présents sur le marché chinois pour survivre et demeurer compétitifs et, pour ce faire, font le grand saut vers l'Asie.

■ Ce troisième groupe est un phénomène plus récent mais en croissance rapide dans quelques secteurs spécifiques et en particulier dans l'industrie textile.

Traditionnellement, de nombreux fabricants textiles sont basés en France et en Italie. Supposons que vous soyez une société française et que vous fabriquiez votre production au Maroc. Vous réalisez que, si vous vous implantez en Chine, vous pouvez augmenter votre marge entre cent cinquante et trois cents pour cent, mais vous pensez que c'est difficile car pour vous la Chine c'est l'autre bout du monde et cela représente une démarche à laquelle rien ne vous a préparé ; donc vous retardez votre décision. Mais bientôt, vous découvrez que vos concurrents se sont déjà installés en Asie et soudainement vous réalisez que l'enjeu n'est plus d'augmenter vos marges de trois cents pour cent, mais simplement de les conserver et de ne pas perdre vos parts de marché. A ce moment là, l'enjeu est tel pour votre société que vous faites le pas en avant. Dans d'autres secteurs, votre client souhaite que vous soyez établi en Asie parce que leurs chaînes de production et de distribution sont localisées là-bas et si vous ne suivez pas le mouvement vous perdez votre référence commerciale. Là non plus l'hésitation n'est plus permise. C'est à ce mouvement que nous assistons aujourd'hui et les clients qui viennent nous voir sont souvent très peu expérimentés dans le domaine international. Il s'agit là de la nouvelle vague de délocalisation.

En quoi réside l'avantage concurrentiel que vous apportez à vos clients ?

■ Notre connaissance à la fois de Hong Kong et de la Chine, combinée avec notre culture juridique française et européenne est un atout extrêmement précieux pour les sociétés et entrepreneurs français et européens qui souhaitent pénétrer les marchés chinois et asiatique en général.

■ En association avec Fred Kan & Co., une société d'avocats très connue à Hong Kong, nous combinons deux cultures et deux systèmes juridiques travaillant ensemble dans une même structure, enregistrée à la Law Society de Hong Kong.

■ Les sociétés et les entrepreneurs évoluant dans un environnement international dans lequel il est nécessaire de devoir résoudre en permanence des problèmes juridiques ayant une nature transnationale, sont rassurés de pouvoir s'adresser à une société d'avocats capable de traiter l'ensemble de leurs interrogations et d'offrir des solutions dans

une langue qu'ils comprennent immédiatement. Notre intervention permet, à partir de réglementations et cultures légales étrangères différentes et, il faut le souligner, très souvent déconcertantes, de trouver des solutions adaptées aux projets et aux besoins spécifiques des investisseurs qui sont tentés par l'aventure asiatique.

■ La présence dans notre bureau de plusieurs cultures juridiques combinées avec notre appartenance à deux réseaux internationaux de cabinets d'avocats (ADVOC ASIA couvrant l'Australie et l'Asie et, Euro-American Lawyers Group ou EALG couvrant l'Europe et les Amériques) nous permet d'offrir à nos clients une expertise internationale et un accès à nos larges réseaux.

■ Les sociétés européennes qui mettent en place leur développement international en Chine ou dans la région Asie Pacifique nous consultent parce que notre bureau à Hong Kong fournit la plate-forme idéale pour ceux qui recherchent, au-delà du seul conseil juridique, à la fois un conseiller stratégique et une équipe capable de structurer et de mettre en pratique leur projet d'entreprise.

■ En définitive, ce que nous fournissons à nos clients c'est un conseil juridique approprié qui prend en considération non seulement les données juridiques complexes qui sont propres à la réglementation chinoise, mais également les caractéristiques propres à chaque projet, grâce aux innombrables situations que nous avons été amenés à régler depuis dix ans que nous sommes implantés à Hong Kong. ■

Thomas, Mayer & Associés participe au salon World SME Expo 2005, événement organisé annuellement sur trois jours par le Hong Kong Trade Development Council (du 21 au 23 novembre 2005). Ce salon vise les PME qui explorent les opportunités sur les marchés internationaux. Venez nous rencontrer sur le stand G08 - Trade Services Pavilion, au Hong Kong Convention & Exhibition Center.



THOMAS, MAYER
& ASSOCIÉS

Siège à Hong Kong

Thomas, Mayer & Associés
Suite 3104-07, 31/F., Central Plaza, 18
Harbour Road, Hong Kong
Tél. : +852 2598 1318
Fax : +852 2588 1318
E-mail : tma@tmahk.com
Website : www.tmahk.com

Bureau de Paris

Thomas, Mayer & Associés
3 square Pétrarque, 75116 Paris
Tél. : +33 1.47.55.44.00.2598 1318
Fax : +33 1.47.04.51.31